

PROVISOIRE

E/2007/SR.37

8 août 2007

Original: FRANÇAIS

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Session de fond de 2007

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 37^e SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le vendredi 20 juillet 2007, à 10 heures

Président: M. MERORES (Haïti) (Vice-Président)

SOMMAIRE

DÉBAT CONSACRÉ AUX QUESTIONS DIVERSES (*suite*)

QUESTIONS DE COORDINATION, QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET
AUTRES QUESTIONS

- a) RAPPORTS DES ORGANES DE COORDINATION
- b) PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL
2008-2009
- d) PROGRAMME À LONG TERME D'AIDE À HAÏTI
- g) GROUPES CONSULTATIFS SPÉCIAUX POUR LES PAYS AFRICAINS QUI
SORTENT D'UN CONFLIT

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

GE.07-62494 (F) 240807 080807

La séance est ouverte à 10 h 10.

DÉBAT CONSACRÉ AUX QUESTIONS DIVERSES (*suite*)

QUESTIONS DE COORDINATION, QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET AUTRES QUESTIONS (point 7 de l'ordre du jour):

- a) RAPPORTS DES ORGANES DE COORDINATION (E/2007/69 et A/62/16, supplément n° 16);
- b) PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 2008-2009 (A/62/6, chap. 9, 10, 12 à 21 et 23 à 26);

M. AMIN (Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS)) présente le rapport d'ensemble annuel du CCS pour 2006/2007 (E/2007/69). Le profond sentiment d'être de plus en plus unis autour d'objectifs communs a conduit le CCS à adopter, au cours de la période considérée, une démarche plus ambitieuse afin d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques qui lui permettent de contribuer plus efficacement à faire face aux défis qui se posent à la communauté internationale. Le CCS a examiné des questions importantes comme celles des nouveaux mandats confiés au Conseil économique et social par le Sommet mondial de 2005, qui pourraient rendre les travaux du Conseil plus pertinents et plus efficaces et offrent de nouvelles possibilités de concertation véritable entre le Conseil et le système des Nations Unies. Le débat consacré par le Conseil aux questions de coordination est particulièrement propice à une telle concertation, à laquelle pourrait également contribuer le rapport d'ensemble annuel du CCS.

Puisque le travail qu'il effectue dans les pays est l'un des principaux facteurs déterminant l'image du système des Nations Unies auprès des donateurs et des bénéficiaires, le CCS a décidé de s'attacher à fonctionner comme un système cohérent, soucieux d'influer de manière concertée sur les priorités des pays en développement. Il a insisté sur la nécessité que les projets pilotes donnent des résultats concrets, le plus difficile étant de définir des priorités stratégiques cadrant avec les priorités du pays. Faisant valoir le rôle primordial des coordonnateurs résidents, le CCS a souligné la nécessité que ceux-ci reçoivent des instructions claires et précises, disposent d'un cadre approprié pour la gestion de leurs travaux et sachent exactement à qui rendre compte de leurs activités. Il a souscrit à l'établissement d'un processus d'évaluation des projets pilotes et invité le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation à établir d'urgence des principes techniques et des modalités à cet effet.

Le CCS a d'autre part examiné la question de l'emploi et du travail décent. Le Comité de haut niveau sur les programmes a mis au point un dispositif visant à intégrer les objectifs de l'emploi et du travail décent dans les activités des organismes du système des Nations Unies tout en assurant la cohérence des politiques autour d'objectifs communs. Le CCS a entièrement approuvé ce dispositif et convenu d'évaluer les progrès réalisés dans sa mise en œuvre.

Le CCS a par ailleurs convenu de la nécessité de poursuivre les objectifs du projet d'aide au commerce, et notamment d'accroître les ressources des pays en développement consacrées au renforcement des capacités commerciales. Son rôle à cet égard consisterait à aider les pays à définir des priorités, à intégrer des stratégies commerciales et nationales dans leurs programmes et à trouver des solutions régionales. Le CCS a décidé d'envisager la création d'un groupe chargé des capacités commerciales et des capacités de production.

Le CCS a décidé d'inscrire à son ordre du jour deux nouvelles questions: l'appui au développement de l'Afrique et l'évolution du climat. S'agissant des questions de gestion, il a souligné la nécessité d'accélérer les travaux relatifs à l'harmonisation des pratiques commerciales du système des Nations Unies. Le Comité de haut niveau sur la gestion devait à cet égard élaborer un plan d'action axé sur les priorités du programme et articulé autour de six catégories. Le CCS a également examiné la question d'une approche commune pour la divulgation de l'information contenue dans les rapports de vérification interne des comptes, la question du financement du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, et la question du réseau de direction.

Le Comité de haut niveau sur les programmes et le Comité de haut niveau sur la gestion ont étudié, dans le cadre de leurs réunions conjointes, plusieurs questions intersectorielles, notamment l'égalité des sexes et la prise en compte des sexospécificités, la gestion axée sur les résultats, le renforcement de l'École des cadres du système des Nations Unies et la mise en place d'un mécanisme d'évaluation à l'échelle du système. Dans le souci de renforcer l'efficacité du CCS, le Secrétaire général a prié les directeurs généraux de l'OIT et de l'OMC de piloter un examen du fonctionnement de cet organe. On a convenu que les éléments clefs de son fonctionnement étaient l'harmonisation des pratiques commerciales, des systèmes et des procédures, les questions de politique générale et les activités opérationnelles dans les pays. Il a été décidé qu'une structure intégrée du Comité de haut niveau soutiendrait le rôle du CCS

en tant qu'artisan principal de la coordination interorganisations et intégrerait à la fois la coordination verticale et horizontale aux niveaux mondial, régional et national.

La prochaine étape du processus d'examen portera notamment sur le recensement de tous les mécanismes de coordination interinstitutions, une analyse plus poussée de la cohérence des politiques et l'amélioration des services techniques du secrétariat.

Pour le rapport du Comité du programme et de la coordination (A/62/16) le PRÉSIDENT renvoie les membres du Conseil au texte de présentation qui leur a été distribué.

M. MOLINA (Observateur du Venezuela) félicite le Comité du programme et de la coordination (CPC) pour ses travaux. Il approuve les recommandations figurant au chapitre IV du rapport (A/62/16), notamment en ce qui concerne l'appui au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique. Il tient cependant à appeler l'attention sur le projet du Secrétaire général de l'ONU tendant à regrouper les fonctions du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires et du Bureau de liaison de la CNUCED à New York, et à supprimer le poste de conseiller spécial pour l'Afrique. Considérant qu'une telle mesure va à l'encontre non seulement des procédures établies mais aussi de la volonté de la grande majorité des États Membres, la délégation vénézuélienne insiste sur la recommandation du CPC selon laquelle il est urgent de pourvoir le poste de conseiller spécial pour l'Afrique (par. 128). Elle souscrit à la communication adressée récemment au Secrétaire général par les pays membres du Groupe des 77 et la Chine, qui expriment leur préoccupation quant à ce projet de restructuration. La délégation vénézuélienne, à l'instar du CPC, se félicite de l'initiative du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination d'engager un examen de son fonctionnement en vue d'une plus grande efficacité. Enfin, elle souscrit à l'avis exprimé par le Comité au paragraphe 140 de son rapport selon lequel la question de la rationalisation de ses méthodes de travail et de ses procédures ne devrait pas rester indéfiniment à l'ordre du jour.

Le PRÉSIDENT propose aux membres du Conseil de prendre note du Rapport d'ensemble annuel du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la

coordination pour 2006/2007 (E/2007/69) et du Rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa quarante-septième session (A/42/16).

Il en est ainsi décidé.

Le PRÉSIDENT dit que le Conseil a ainsi achevé l'examen des points 7 a) et b) de son ordre du jour.

La séance est suspendue à 10 h 35; elle est reprise à 10 h 47.

- d) PROGRAMME À LONG TERME D'AIDE À HAÏTI (E/2007/78)
- g) GROUPES CONSULTATIFS SPÉCIAUX POUR LES PAYS AFRICAINS QUI SORTENT D'UN CONFLIT (E/2007/57)

M. ADSETT (Canada), présentant le rapport du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti, dit que les recommandations contenues dans le rapport ont été formulées en concertation avec le gouvernement issu des élections législatives de 2006. Il en ressort qu'il importe au plus haut point de maintenir Haïti au centre des préoccupations de la communauté internationale, notamment en assurant une forte présence des Nations Unies sur son territoire par l'intermédiaire de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation d'Haïti (MINUSTAH). Parallèlement, l'effort de stabilisation, de démocratisation et de développement entrepris par le Gouvernement haïtien doit se poursuivre, notamment en ce qui concerne le renforcement du pouvoir législatif et les réformes institutionnelles, ainsi que la lutte contre la pauvreté.

Le Groupe consultatif recommande que le Gouvernement rédige, au terme d'un large processus participatif, un document haïtien de stratégie pour la réduction de la pauvreté avec des priorités bien définies pour l'immédiat et pour les court, moyen et long termes. Sur cette base, il sera plus facile de mettre en place un mécanisme permanent de consultation avec les organisations non gouvernementales actives en Haïti, dans l'esprit de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

Les autres recommandations du Groupe consultatif portent notamment sur la réforme du secteur judiciaire et des autres institutions garantes de l'État de droit, nécessaire pour créer une confiance propice à la croissance économique, à l'intégration sociale et à l'équité; l'intégration de la dimension sexospécifique dans toutes les politiques de développement économique et

social; l'élaboration de stratégies commerciales dans les domaines du tourisme, de l'agriculture et des industries d'assemblage.

M. BOUTROUE (Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire du système des Nations Unies en Haïti) constate avec satisfaction que l'autorité de l'État a été rétablie en Haïti après trois années d'arbitraire et de terreur et que le pays est désormais doté d'un gouvernement issu d'élections démocratiques, même si le consensus politique reste fragile. Outre qu'elle continue d'appuyer le processus démocratique, l'ONU œuvre à renforcer l'administration aux niveaux national et local, une entreprise constamment entravée par le manque de ressources, notamment dans le domaine de la formation et des infrastructures.

Sur le plan de la sécurité, il a été possible de démanteler presque entièrement les bandes organisées qui contrôlaient de vastes zones de Port-au-Prince mais la situation reste potentiellement explosive compte tenu du contexte socioéconomique. La consolidation suppose notamment le contrôle des frontières terrestres et maritimes, par une police des frontières que la MINUSTAH et la police haïtienne sont en train de mettre en place. Dans l'intervalle, le maintien d'une force internationale nombreuse et bien équipée s'impose.

Les services publics (santé, enseignement et infrastructures de base) et les organes chargés d'assurer le respect des lois sont encore insuffisamment développés, notamment faute de collecte des recettes fiscales. La situation la plus difficile est celle des prisons, pour lesquelles une assistance financière étrangère sera nécessaire pendant encore plusieurs années. En ce qui concerne la corruption, le Président a promis une campagne de lutte, que l'ONU appuiera.

Le pays a progressé sur le plan économique grâce au programme de lutte contre la pauvreté approuvé en novembre 2006 par le Fonds monétaire international et aux tarifs préférentiels accordés par les États-Unis au secteur textile. Les indicateurs de développement social – taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, taux de scolarisation, taux de pauvreté extrême – restent toutefois préoccupants et il serait illusoire de croire que Haïti puisse atteindre des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Dans ce domaine, l'action de l'ONU ne suffira pas si les bailleurs de fonds bilatéraux et le secteur privé ne se mobilisent pas, notamment pour relancer l'activité dans le tourisme, l'agriculture et les industries d'assemblage. De plus, Haïti devrait bénéficier d'une remise de sa dette.

M. CHIHUAILAF (Observateur du Chili) souligne les améliorations obtenues sur les plans institutionnel, économique et social grâce à la bonne gestion du pays, à la tenue d'élections présidentielles et aux grandes réformes mises en place avec l'aide de la communauté internationale. Les problèmes structurels freinant le développement du pays sont toutefois multiples et les OMD ne seront pas atteints d'ici à 2015. De plus, la police et le système judiciaire sont insuffisamment développés et il n'est plus tenu de registres d'état civil.

Parmi les recommandations formulées par le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti, le Chili retient plus particulièrement celle concernant l'intégration de la dimension sexospécifique dans toutes les politiques de développement économique et social du pays et celle visant à demander conseil à l'Organisation internationale du Travail sur les moyens d'intégrer les normes relatives au travail décent dans les initiatives génératrices d'emploi.

Le Groupe consultatif est l'instance la mieux placée pour aider les pays donateurs et les pays fournisseurs de contingent à élaborer une stratégie commune propre à consolider les acquis. Il est, à ce titre, appelé à jouer un rôle majeur dans le projet de développement économique qui doit accompagner le processus de stabilisation politique, avec l'appui politique et financier de la communauté internationale.

Le Chili participe activement à la MINUSTAH et au Groupe consultatif. Le fait qu'en 2007 le Parlement chilien a renouvelé pour un an le détachement de près de 600 soldats auprès de la MINUSTAH illustre l'intérêt que le Chili attache à la reconstruction politique et économique d'Haïti.

M. EHOUZOU (Bénin) adhère entièrement au rapport du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti et notamment à l'appel adressé par celui-ci aux acteurs internationaux pour qu'ils accroissent leur soutien au pays. Haïti dispose d'atouts importants qu'il conviendrait de développer davantage, comme les centres de santé, les écoles, les infrastructures hôtelières, afin de l'arrimer à l'ensemble de la sous-région. Il faudrait également trouver une solution au sous-emploi massif des jeunes.

M. Ehouzou considère qu'il est primordial de consolider la paix et, partant, de renouveler le mandat de la MINUSTAH. Pour autant, la question de la coordination et de la faiblesse des institutions ne doit pas être sous-estimée et, compte tenu de la capacité limitée d'absorption de

l'État, des priorités de redressement doivent être définies. Dans cette optique, vu l'urgence et l'ampleur des tâches à accomplir, Haïti pourrait bénéficier d'une assistance technique des pays du Sud et des pays du Nord par le biais de l'APD et des organisations internationales.

M. HART (Barbade) indique que la Barbade et le Guyana se sont joints aux auteurs du projet de résolution intitulé «Groupe consultatif ad hoc sur Haïti» (E/2007/L.18). La Barbade, qui préside actuellement la Conférence des chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) est chargée à ce titre de superviser le renforcement de l'intégration de la région. Le développement durable d'Haïti et la reconstruction de ses institutions démocratiques ainsi que de ses infrastructures sociales et physiques revêtent une importance stratégique pour la CARICOM. C'est pourquoi elle continue de soutenir les efforts de redressement et de développement du pays par le biais d'un programme d'assistance technique. La réouverture prochaine d'un bureau de représentation de la CARICOM à Port-au-Prince s'inscrit dans cette démarche. En conclusion, M. Hart engage les donateurs à maintenir leur soutien politique et financier à Haïti pour consolider l'évolution amorcée et aider le pays à prendre la place qui lui revient au sein du concert des nations.

M. LOPES CABRAL (Guinée-Bissau) rappelle que son pays est lié à Haïti pour des raisons historiques. Il se félicite que le pays ait accompli depuis 2006 des progrès remarquables et estime que le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti a servi de façon exemplaire la cause d'un peuple qui a besoin d'être soutenu. Contrairement à ce que d'aucuns prétendent, la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui Haïti n'est pas une fatalité. Le pays est certes confronté à des problèmes structurels qui l'empêchent d'accéder au développement mais une aide substantielle de la communauté internationale devrait lui permettre de retrouver la stabilité économique et politique.

M. Lopes Cabral insiste sur le fait qu'il ne peut y avoir de stabilité politique sans développement harmonieux. Les problèmes du chômage des jeunes et de la surpopulation urbaine doivent donc être résolus de toute urgence. Il convient par conséquent de mobiliser la communauté internationale pour inciter les partenaires d'Haïti à faire des efforts supplémentaires, afin d'aider le peuple haïtien à relever les nombreux défis auxquels il est confronté.

M. FEYDER (Luxembourg) salue les efforts déployés par la communauté internationale pour rétablir la sécurité et la stabilité en Haïti, assurer le fonctionnement de la démocratie et promouvoir le développement. Il souligne cependant que, selon un rapport récent de l'Union européenne, les droits économiques, sociaux et culturels restent une abstraction pour la majorité de la population haïtienne. En outre, selon un article publié dans une revue en novembre 2006, la politique de libéralisation commerciale mise en place en Haïti a eu un effet désastreux sur le milieu rural et plus particulièrement sur le secteur agricole haïtien. Alors que l'agriculture haïtienne était dans le passé autosuffisante, le pays doit aujourd'hui utiliser 80 % de ses recettes d'exportation pour financer l'importation de ses produits alimentaires, ce qui entraîne un déficit de sa balance commerciale.

Jugeant cette situation très préoccupante, M. Feyder propose que le Conseil économique et social demande au Groupe consultatif de s'intéresser aux conséquences de la politique de libéralisation commerciale adoptée par Haïti; les organisations non gouvernementales qui ont participé à la mission que le Groupe consultatif a effectuée dans le pays en avril 2007 pourraient être associées à ces travaux. Enfin, il serait opportun que le Conseil économique et social soulève cette question à l'occasion des discussions prévues en 2008 avec les institutions de Bretton Woods.

M. MILLER (États-Unis) demande au représentant du Luxembourg si le point de vue exprimé dans l'article qu'il a mentionné reflète celui du Gouvernement luxembourgeois.

M. FEYDER (Luxembourg) dit que son gouvernement a pris une position très claire à ce sujet, et plus particulièrement à propos des problèmes analogues que rencontre le Sénégal, lors du débat qui s'est tenu le 1^{er} décembre 2006 à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). En outre, le Ministre luxembourgeois de la coopération et de l'action humanitaire s'est également exprimé sans ambiguïté sur ce problème le 24 avril 2007 au Parlement luxembourgeois.

M. PIERRE (Haïti) se félicite de la qualité du rapport du Groupe consultatif sur son pays et appuie ses recommandations. Il souligne l'importance du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) mentionné dans le rapport du Groupe. La finalisation de ce Document est indispensable pour l'élaboration de l'étude diagnostique sur l'intégration du commerce haïtien dans les circuits d'échange et l'adhésion d'Haïti au cadre de commerce intégré

et renforcé élaboré par la Banque mondiale, le FMI, l'OMC, la CNUCED et le PNUD.

La Banque mondiale effectue actuellement une mission exploratoire pour discuter des modalités d'intégration d'Haïti au commerce international.

M. Pierre lance un appel aux bailleurs de fonds pour qu'ils contribuent aux efforts de consolidation de la paix. Il faudra également intensifier l'assistance technique pour affermir la démocratie haïtienne et offrir un emploi aux jeunes afin d'empêcher qu'ils ne sombrent dans la drogue et la violence.

Le PRÉSIDENT, parlant en qualité de représentant d'Haïti, dit que son pays a effectué des progrès importants qui ont influé sur les équilibres macroéconomiques et contribué à l'amélioration de la sécurité, même s'il reste encore beaucoup à faire. La mise en place, en 2006, d'un gouvernement démocratiquement élu a permis d'initier des réformes en profondeur. Haïti refuse de voir dans son sous-développement une fatalité et est animé, au contraire, par la conviction que les efforts des Haïtiens et de la communauté internationale lui permettront de surmonter les difficultés auxquelles il est confronté. Le pays tout entier est sur la bonne voie et, grâce à la coopération internationale, il sera un jour en mesure d'occuper la place qui lui revient sur la scène internationale.

Projet de résolution relatif au Groupe consultatif ad hoc sur Haïti (E/2007/L.18)

M. CARVELL (Canada), présentant le projet de résolution relatif au Groupe consultatif ad hoc sur Haïti, indique qu'aux termes de ce projet le mandat du Groupe serait prorogé jusqu'à la session de fond du Conseil économique et social en juillet 2008. Le Groupe serait ainsi en mesure de suivre de près la situation et de formuler des conseils concernant la stratégie de développement à long terme d'Haïti en vue de promouvoir le relèvement et la stabilité sur les plans social et économique, en accordant une attention particulière à la nécessité d'assurer un appui international cohérent et durable au pays.

Si son mandat est prorogé, le Groupe consultatif entend continuer de coopérer avec le Secrétaire général et son Représentant spécial en Haïti, le Chef de la MINUSTAH, le Groupe des Nations Unies pour le développement, les autres fonds et programmes et les institutions spécialisées des Nations Unies compétents, les institutions de Bretton Woods, les organisations et institutions régionales, y compris la Commission économique pour l'Amérique latine et les

Caraïbes, l'Organisation des États américains et la Communauté des Caraïbes, la Banque interaméricaine de développement et d'autres parties prenantes importantes.

Le PRÉSIDENT indique que le Conseil économique et social se prononcera sur ce projet de résolution à une séance ultérieure.

M. MOULTON (Afrique du Sud), présentant le rapport du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau (E/2007/57), dit que la situation socioéconomique et financière en Guinée-Bissau, qui continue de se détériorer, est très préoccupante. Ce pays connaît une transition difficile depuis qu'il est sorti du conflit et a besoin du ferme appui de la communauté internationale ainsi que des organisations régionales. En mars 2007, une motion de censure a entraîné la chute du gouvernement en place et la formation d'un gouvernement de coalition. Par ailleurs, la Guinée-Bissau est depuis peu une zone de transit pour le trafic de drogues. Il est permis d'espérer que les prochaines élections législatives donneront l'occasion au pays de renforcer sa stabilité politique et institutionnelle.

Compte tenu de la situation, il est peu probable que la Guinée-Bissau enregistre un taux de croissance économique qui lui permette d'atteindre les OMD d'ici 2015. Le Groupe de contact international pour la Guinée-Bissau, mis en place le 20 septembre 2006, a pour mission d'inciter la communauté internationale à apporter son appui sur les plans politique, socioéconomique et diplomatique et à contribuer à la réforme du secteur de la sécurité. Le Groupe de contact a tenu sa deuxième réunion à Lisbonne le 26 mars 2007, après s'être rendu dans le pays.

Depuis la présentation du dernier rapport du Groupe consultatif en 2006, un accord de partenariat dans le domaine de la pêche a été signé entre la Guinée-Bissau et la Commission européenne, dont il y a lieu de se féliciter car le Groupe consultatif craignait que l'incapacité à trouver un accord en la matière prive le Gouvernement d'une source de revenu majeure et l'empêche ainsi de combler son déficit budgétaire pour 2007. Le Groupe consultatif se félicite également de la signature d'une convention entre la Commission européenne et le Gouvernement de la Guinée-Bissau prévoyant le versement de 6,2 millions d'euros à ce pays pour financer son budget, ainsi que de l'annonce de contributions d'un montant de 1,7 million de dollars des États-Unis par la Banque africaine de développement et de 300 000 euros par la France. Il est indispensable que la communauté internationale honore les engagements qu'elle a pris lors de

la Table ronde des donateurs organisée en novembre 2006, la Guinée-Bissau ayant grand besoin de ces apports pour résorber son déficit budgétaire pour 2007.

Le Groupe consultatif appelle la Guinée-Bissau à ne ménager aucun effort pour remédier aux causes structurelles qui sont à l'origine du conflit, faute de quoi ce pays ne pourra instaurer une paix et une stabilité durables. Il encourage donc la Guinée-Bissau à poursuivre les réformes économiques et invite les donateurs et autres partenaires à appuyer les programmes de redressement et de reconstruction du pays. Il pourrait être utile que le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité trouvent l'occasion de partager les fruits de leur expérience concernant la voie à suivre en Guinée-Bissau afin que le pays figure à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix, proposition que le Gouvernement a entérinée. En attendant, le Groupe consultatif continuera à s'acquitter du mandat qui lui a été confié par le Conseil économique et social et tient à exprimer sa gratitude à toutes les personnes et entités qui, dans leurs domaines de compétence respectifs, lui ont apporté une aide précieuse sans laquelle il lui aurait été difficile de mener à bien sa tâche.

M. LOPES CABRAL (Guinée-Bissau) remercie M. Moulton pour sa présentation du rapport du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau, qui met en évidence la grande précarité de ce pays, et notamment les difficultés persistantes qui appellent impérativement une attention accrue de la part de la communauté internationale.

M. Lopes Cabral convient que le développement de son pays est avant tout la responsabilité des Bissau-Guinéens eux-mêmes, et que si le nouveau gouvernement veut remettre le pays sur la bonne voie, il devra apprendre à gérer correctement et dans la plus grande transparence les maigres ressources dont il dispose, veiller à ce que la démocratie et la stabilité économique soient une réalité et à ce que les institutions mises en place garantissent la défense et la promotion des droits de l'homme.

Préoccupé par le fait que la Guinée-Bissau est depuis peu une zone de transit pour le trafic de stupéfiants, M. Lopes Cabral appelle la communauté internationale à aider son pays à combattre ce fléau. Il craint non seulement que la jeunesse désœuvrée en raison du taux élevé de chômage soit victime de ce phénomène mais aussi que l'argent de la drogue puisse jouer un rôle dans les élections législatives et contribuer à mettre en place des personnes susceptibles de saper la crédibilité du pays.

M. Lopes Cabral donne ensuite l'assurance que tout sera fait pour combler le déficit budgétaire et pour que les gouvernants privilégient l'intérêt de la nation et non leurs intérêts personnels.

M. EXANTUS (Haïti) remercie à son tour M. Moulton pour sa présentation et exprime la solidarité du Gouvernement haïtien à l'égard de la Guinée-Bissau, qui souffre des mêmes maux que son pays, à savoir sous-développement, carences institutionnelles et pauvreté. Il appelle lui aussi la communauté internationale à soutenir les efforts que déploie la Guinée-Bissau pour instaurer l'État de droit, la paix et l'harmonie sociale.

M. MILLER (États-Unis) dit qu'Haïti et la Guinée-Bissau se trouvent dans une situation particulièrement difficile, qui requiert l'aide de la communauté internationale. Il regrette que les travaux des groupes consultatifs spéciaux créés au fil des ans par le Conseil économique et social et ceux de la Commission de consolidation de la paix se chevauchent parfois, et estime qu'il faudrait réfléchir aux moyens d'éviter ces doublons.

M. Miller constate que la Commission de consolidation de la paix a contribué à redresser la situation dans chacun de ces pays mais qu'il reste encore beaucoup à faire. Il exprime la solidarité de son gouvernement à l'égard des populations bissau-guinéenne et haïtienne, et voit dans les compétences remarquables des dirigeants de ces deux pays toutes les raisons d'être confiant dans l'avenir.

M^{me} SAPINHO PIRES (Cap-Vert) remercie M. Moulton pour sa présentation du rapport du Groupe consultatif et fait siennes les recommandations qui y figurent. Elle estime urgent que la communauté internationale aide la Guinée-Bissau à lutter contre le trafic de stupéfiants, qui risque de compromettre les efforts entrepris dans le pays en faveur du développement, de la paix et de la sécurité. Elle exprime le soutien de son gouvernement à la Guinée-Bissau, pays frère et ami du Cap-Vert.

La séance est levée à 12 h 20.
